

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE ROCHE 27 JUIN 2017

La séance est ouverte à 20h15 par M. **Olivier Delacrétaz** Président du Conseil Communal.
L'appel nominal fait ressortir la présence de 39 Conseillers et 6 excusés.
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 7 juin 2017.

Il est accepté tel que présenté.

Le Président lit en préambule une note de la commission nommée pour le préavis N° 17/17 relatif à la création de l'Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac (ASPIHL). Elle signifie qu'elle a pris la décision de reporter le rapport à la séance du mois de septembre permettant notamment à la Municipalité de répondre aux remarques émises qui nécessiteraient quelques décisions ou modifications dans les statuts.

L'ordre du jour est modifié en la suppression du préavis N° 17/17 en point 3 en le substituant par le préavis N° 19/17 relatif au remplacement du pont d'Egraz et à l'octroi du crédit y relatif.

1. Réponses de la Municipalité aux vœux et remarques de la Commission de Gestion.

Remarque n° 1 au sujet du nettoyage de l'Etang des salines.

Réponse acceptée.

Remarque n° 2 au sujet de la prise en charge de la réparation du chemin de la Buanderie.
M. **Jean-Claude Guillemain** Conseiller rappelle que le chemin a été endommagé lors de la construction par la promotion Belotti. Des pompages intempestifs ont été réalisés entre autre dans les eaux usées.

M. Guillemain a constaté en étudiant les chiffres d'EPUDEHL que ces pompages génèrent un dépassement d'environ CHF 14'000.-. Selon M. Guillemain, la remise en état du chemin devrait également être en partie financée par la société Vemax. D'après lui, la Municipalité aurait dû être plus ferme à ce sujet.

Le Président constate que l'intervention ne concerne pas le chemin à proprement dit mais au pompage des eaux. Il propose de développer ultérieurement.

La réponse de la Municipalité est acceptée à la majorité; 4 avis contraires et 6 abstentions.

Remarque n° 3 au sujet de la réparation de l'abri de bus, arrêt Rotzérane - Prés Clos.

Réponse acceptée.

Remarque n° 4 au sujet de l'entretien de la fosse de la benne à déchets verts, Pré de la Cava.

Réponse acceptée.

Remarque n° 5 au sujet du manque de pavés à la place de jeux, Pré de la Cava.

Réponse acceptée.

Remarque n° 6 au sujet du nettoyage du canal le long des jardins du quartier du Grand Cerclat.

Réponse acceptée.

Vœu n° 1 au sujet de la sécurisation du mur de l'Eau Froide le long du chemin de la Bâtie.

Réponse acceptée.

2. Corroboration des comptes 2016.

Mme **Sophie Blanc-Hutmacher**, Présidente de la commission de Gestion, intervient en réponse à la question posée en séance précédente, à savoir que les termes des conclusions du rapport n'étaient pas identiques à ceux du préavis de la Municipalité.

Le rapport de commission était terminé avant la réception des documents de la Municipalité et l'erreur émane du "copier/coller" du rapport de l'année précédente.

M. **Dominique Capelli** Conseiller constate que les délais imposés au mois de juin sont très restreints d'année en année. Certains pensent qu'il faut peut être revoir le processus à savoir, comme d'autres communes, de faire la présentation et la corroboration des comptes dans la même séance.

M. **Christophe Lanz** Syndic répond que la problématique se répète effectivement chaque année. Il faut en discuter avec le prochain Président de bureau.

Selon **Sophie Blanc-Hutmacher**, le contrôle des comptes et les commentaires sont deux tâches bien distinctes et différentes. Pour le contrôle et la visite du village, ils peuvent se faire bien en avance.

Sans autre intervention, le préavis N° 18/17 relatif aux comptes 2016 est accepté à l'unanimité.

3. Préavis N° 19/17 relatif au remplacement du pont d'Egraz et à l'octroi du crédit y relatif.

Rapport de la commission lu par M. **Florian Ecoffey** Conseiller qui demande en conclusion d'accepter le préavis tel que présenté.

M. **Nicolas Rochat** Municipal remercie le Conseil ainsi que la commission pour la rapidité et la flexibilité nécessaires à la mise en place de ces travaux.

La remarque du rapport concernant la transmission des dates de mise en œuvre à l'assemblée est selon lui une excellente idée. Il va contacter le maître d'ouvrage et faire le nécessaire.

Un courriel sera envoyé à tous. Il est à noter que les dates choisies seront tributaires de la météo et pourront changer le cas échéant. De plus, les zones de dépose pourront être approchées pour autant qu'elles soient sécurisées.

Sans intervention, le préavis N° 19/17 est accepté à l'unanimité.

Points 4 à 6 nominations du bureau, des commissions de Gestion et finances : en bloc, tel que listing envoyé à tous les membres de l'assemblée.

Le nombre de candidat étant égal à celui des sièges à repourvoir, selon le règlement l'élection est faite tacitement.

7. Communications de la Municipalité

M. **Nicolas Rochat** annonce que le Chasselat du Relais de la Bertoudaz 2016 a été présenté au mondial de cette année.

La moyenne de la catégorie est à 86.2 points, le seuil pour l'or est à 89 pts, le seuil pour l'argent à 88 pts et la note obtenue est de 87,9 pts.

M. **Rémy Roulet** Municipal annonce au sujet de la RC 780 que la DGMR a rendu réponse. Préavis favorable avec modifications. Une dizaine de pages de recommandations l'accompagne.

Le service du développement territorial, division aménagement cantonal et régional remarque que le projet empiète sur les surfaces d'assolement. En clair, le cheminement dans le verger se situe sur une surface en principe inconstructible et il y a la place pour faire un trottoir.

Une rencontre est prévue avec le service de l'Etat afin d'exposer les arguments prioritaires de la sécurité des enfants.

M. **Jean-Marc Chavannes** au sujet du préavis N° 17/17 (création de l'ASPIHL) : le Président du Conseil communal de Rennaz a rencontré Madame la Préfète qui lui a donné quelques précisions.

Selon la loi cantonale (art. 113, pt. 1), nous aurions du transmettre le projet des statuts au bureau du Conseil. Ce dernier nomme une commission qui adresse ses remarques et demande de corrections à la Municipalité.

(art. 113, pt. 4) La Municipalité informe la commission des suites qu'elle donne à ces remarques.

(art. 113, pt. 5) dépose du préavis des statuts au Conseil communal sans possibilité d'amendement.

Les Municipalités vont rapidement se rencontrer pour établir une stratégie commune afin d'uniformiser la procédure et adopter ces mêmes statuts, en même temps.

M. **Christophe Lanz** au sujet du PPA les Vernes : une séance aura lieu avec les propriétaires le 3 juillet prochain pour proposer la signature d'une convention.

Une réunion avec la commission d'urbanisme est également fixée le 13 juillet.

La station des Lizettes est entièrement opérationnelle dont la visite est prévue après séance. L'ancienne station est désormais déconnectée et en cours d'être vidée.

Lors de sa séance du 20 juin dernier, le Grand Conseil a validé le plan directeur cantonal avec de nouvelles réglementations et des nouvelles valeurs références qui sont éloignées de celles de 2008.

8. Divers

M. **Thierry Blanc** Conseiller annonce qu'au sujet du préavis N° 17/17, la commission a rencontré celle de Rennaz pour établir un certain nombre de remarques. Le retour des commissions des autres communes est attendu.

A savoir que les communes de Villeneuve et Noville ont accepté les préavis en séance de Conseil.

Villeneuve a accepté semble-t-il car elle était consciente de l'article 113, ne pouvant pas apporter d'amendement, la réponse devait être tranchée par une acceptation ou un refus total. Le dossier n'a vraisemblablement pas été étudié comme il le faudrait pour proposer des modifications.

La commune de Chessel avait quant à elle, sa séance de Conseil hier soir.

M. **Ch. Lanz** stipule que le préavis à été retiré en séance de Conseil de Chessel.

M. **T. Blanc** stipule qu'une séance commune entre les commissions va être organisée afin de regrouper l'ensemble des remarques.

Selon M. **Rémy Roulet**, s'il y a une demande de modification par l'une l'autre commune, Villeneuve et Noville devront faire repasser le préavis.

Selon **T. Blanc**, les préavis devront de toute façon être repassés aux votes car les décisions ont été annulées par Madame la Préfète.

M. **Daniel Bontems** Conseiller demande au bureau où en est le projet de site Internet propre au Conseil ?

M. **Olivier Delacrétaz** répond qu'il y a du retard et que le dossier sera transmis et commenté au prochain bureau.

M. **Florian Ecoffey** à propos du canal du Grand-Cerclat. Il a constaté dernièrement qu'un des propriétaire a creusé dans les accotements du chemin, le long du talus qui est propriété de la

commune. Est-ce que la commune a l'intention de reprendre la main sur sa parcelle ou va-t-elle laisser chaque propriétaire faire des aménagements ?

M. **Ch. Lanz** répond que la Municipalité vient de recevoir l'acte notarié stipulant la reprise de cette parcelle. Des contrôles vont être effectués car il est bien clair que tout le monde ne peut pas faire ce qui lui plaît.

Des éclairages seront installés sur une partie du chemin et un préavis sera prochainement présenté.

M. **Daniel Bontems** Conseiller propose de revenir sur l'intervention de M. J.-C. Guillemain à propos du pompage des eaux au chemin de la Buanderie.

M. **Ch. Lanz** répond que la problématique est connue et que le sujet a déjà été abordé plusieurs fois. Le chemin est partiellement endommagé. Lors de la surveillance du chantier, durant un weekend, des pompages ont été constatés qui ont été envoyés dans les eaux usées. C'est arrivé une fois sans que nous ne connaissions la durée mais la Municipalité a réagi. Le volume d'eau traitée a effectivement augmenté mais il est maintenant trop tard pour demander une participation.

Pour la nouvelle promotion, un document a été établi et une attention particulière sera donnée sur les pompages s'il y a lieu. La route servira au chantier et sera ensuite entièrement refaite.

M. **J.-C. Guillemain** remercie le Syndic pour la réponse et également le fontainier, M. Claude Schneeberger qui a su être réactif lors des constatations faites en sa compagnie.

M. **Claude Schneeberger** fait une présentation de l'historique et l'évolution de la source des Lizettes, des captages et travaux de la station à l'aide de photos au rétroprojecteur.

Le Président **O. Delacrétaz** retrace l'historique de la commune et son essor démographique. Il évoque également les projets et remercie tout un chacun pour son engagement au sein du Conseil.

Sans autre intervention, la séance est levée à 21h30.

CONSEIL COMMUNAL DE ROCHE

Le Président

La secrétaire